

Acte de mariage de SAVOIE Pierre et MINOTTE Geneviève [334]x[335]

Ce jourd'huy six juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, après publication de trois bans de mariage faits dans les lieux requis par les ordonnances de l'église et de l'Etat, Pierre SAVOYE, âgé de vingt-cinq ans, natif et domicilié de cette paroisse, fils majeur de défunt Jacques SAVOIE et de Marie Marguerite CORNU son épouse, et Marie Geneviève MINOTTE, âgée de vingt-cinq ans, native de la paroisse de Dominois, domiciliée de droit dans celle-ci, fille majeure de Dominique MINOTTE, employé dans la [...] et de défunte Geneviève GAMAIN son épouse, l'un et l'autre fiancés d'hier et après s'être approchés des sacrements de pénitence et d'eucharistie, ont reçu la bénédiction nuptiale de nous, prêtre curé soussigné, en présence et du consentement dudit MINOTTE, père de l'épouse, comme aussi en présence de Antoine Joseph LENOIR, beau-frère de l'épouse, de Charles Nicolas SAVOIE et Jacques Félix SAVOIE, frères de l'époux, manouvriers de cette paroisse, lesquels nous ont confirmé les qualités et domiciles des contractants, et ont signés avec nous exceptés la mère de l'épouse et l'époux qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer. Fait double audit jour et an.